



CONFERENCE DES MINISTRES DU PQIP/DCTP
« Encourager l'investissement des pays dans l'acquisition des
compétences des formateurs et entrepreneurs »

Kigali, 09 octobre 2015

Hôtel SERENA

NOTE CONCEPTUELLE

Introduction

La Conférence de Kigali se situe dans la continuité de celle d'Abidjan sur l'emploi des jeunes en Afrique. Les Ministres ou Représentants des 28 pays réunis dans le cadre du Pôle de Qualité Inter-Pays sur le Développement des Compétences Techniques et Professionnelles (PQIP/DCTP) ont décidé à cette occasion de mettre en œuvre un plan de développement 2014-2017 du Pôle comportant trois thématiques prioritaires :

- Analyser et opérationnaliser par la coopération inter-pays des expériences et dispositifs de facilitation de création d'emplois notamment en faveur des jeunes ;
- Encourager l'investissement des pays dans l'acquisition des compétences des formateurs et entrepreneurs ;
- Favoriser la mise en œuvre du continuum éducation/formation.

Le Ministre de l'Education du Rwanda, en charge de l'ETFP, a proposé d'organiser, en 2015, une Conférence inter-pays sur le thème relatif à « **l'investissement des pays dans l'acquisition et le développement des compétences des formateurs et des entrepreneurs** ». Quelles compétences, quelles formations promouvoir ? Cette note conceptuelle définit les objectifs, le contenu thématique, les modalités de préparation ainsi que d'organisation de cette conférence.

Le positionnement de la thématique

La thématique proposée pour la rencontre 2015 de Kigali, lors de la Conférence des Ministres du PQIP/DCTP (juillet 2014), concerne prioritairement les formateurs et les entrepreneurs engagés dans la professionnalisation des jeunes dans et hors système formel de formation professionnel.

Elle concerne d'un côté **la formation des formateurs** dans les établissements publics et privés qui sont de plus en plus confrontés à la nécessité de s'adapter à l'évolution des métiers auxquels ils forment les jeunes et de ce fait ont besoin d'une formation de leurs personnels prenant en compte cette évolution. Il s'en suit que ces établissements devront

veiller à ce que leurs formateurs aient une relation de plus en plus étroite avec le monde de l'entreprise, qu'elle soit formelle ou informelle, ainsi qu'avec les réalités du monde du travail. Cela signifie également que ces établissements devront recourir à des formateurs issus du monde professionnel notamment dans les domaines où manquent des enseignants ou des formateurs qualifiés. Le recours à ce nouveau type de formateurs deviendra d'autant plus fréquent que les dispositifs de formation cesseront d'être essentiellement résidentiels et évolueront de plus en plus vers des formations par alternance et apprentissage.

Elle concerne de l'autre côté la **formation des entrepreneurs**. L'ensemble des pays membres du Pôle de Qualité est en effet confronté, selon les 25 rapports pays reçus à l'occasion de la dernière conférence d'Abidjan, au fait que la très grande majorité des jeunes entre dans le monde du travail sans une qualification appropriée et se professionnalise de ce fait essentiellement en situation de travail. Les acteurs de cette professionnalisation sont les entrepreneurs qui embauchent les jeunes et les forment sur le tas. Vu que ces entrepreneurs forment effectivement la majorité des jeunes qui s'insèrent dans l'emploi, il convient de leur faciliter la maîtrise de leur propre métier et de leur permettre d'acquérir les compétences pédagogiques nécessaires à une meilleure transmission, au bénéfice des jeunes, de leurs savoirs et savoir-faire. Dans un certain nombre de pays cette formation des entrepreneurs passe prioritairement par le renforcement des compétences des artisans en tant qu'ils sont maîtres d'apprentissage dans le cadre de l'apprentissage traditionnel ou de l'apprentissage traditionnel rénové.

Les modalités d'approfondissement de la thématique

La Conférence fera appel, conformément aux modes de fonctionnement adoptés par le PQIP/DCTP, aux contributions des pays participants afin qu'ils rendent compte de la manière dont ils investissent dans la formation des formateurs et des entrepreneurs et des expériences qui, dans leur pays, ont permis de réussir un tel investissement.

Il sera donc demandé aux pays, en réponse à un questionnement homogène de chacun d'entre eux, de décrire et d'analyser les points suivants :

- Leur propre approche et définition des politiques et pratiques relatives à la thématique donnée et, le cas échéant, la manière dont ils analysent différemment les présupposés de départ de la problématique de la Conférence ;
- Les priorités qu'ils accordent à un tel investissement ;
- Les principaux défis qu'ils ont été obligés de relever suite à un état des lieux des forces et faiblesses de la formation des formateurs et des entrepreneurs;
- Les dispositifs et parcours de formation mis en place qui leur ont permis d'atteindre les résultats visés et, dans ce cadre, une ou deux expériences particulièrement stratégiques pour le pays;
- Les conditions auxquelles ces dispositifs et parcours sont ou peuvent être les éléments constitutifs d'une politique de formation qui renforce autant les compétences des dispositifs de formation du secteur formel que du secteur informel

Un document méthodologique définira les modalités de contribution de chaque pays à l'approfondissement de la thématique donnée ainsi que les points de coopération inter-pays en vue d'une meilleure mutualisation des dispositifs et parcours de formation les plus efficaces et les plus pertinents.

Les contributions par pays constitueront le matériau de base du compendium des expériences pays. Celui-ci comportera par ailleurs une analyse typologique et relative aux

évolutions en cours dans le domaine du renforcement des compétences des formateurs et de entrepreneurs.

Les objectifs et résultats attendus de la Conférence

Ils peuvent être détaillés comme suit :

Objectif principal

Créer les meilleures conditions possibles pour que les jeunes en cours de formation et/ou de professionnalisation acquièrent les compétences dont ils ont besoin pour s'insérer rapidement dans des emplois et métiers qui leur permettent de participer efficacement au développement socioéconomique de leur pays.

Or pour atteindre un tel objectif, il est essentiel que les formateurs et entrepreneurs en charge de ces jeunes améliorent et renouvellent leurs compétences pédagogiques et professionnelles au fur et à mesure de l'évolution du marché du travail et soient donc formés et reformés de manière à suivre et, si possible, anticiper ces évolutions.

La Conférence doit donc tout faire pour que les pays prennent conscience et agissent pour que la formation des formateurs et des entrepreneurs soit au cœur des réformes entreprises ou à entreprendre dans le domaine du DCTP.

Objectifs spécifiques

Pour motiver les pays à investir prioritairement dans la formation des formateurs et des entrepreneurs, la Conférence de Kigali réalisera les objectifs spécifiques suivants :

- Elle évaluera et valorisera les expériences pays qui forment de façon continue les compétences des formateurs et entrepreneurs ;
- Elle définira les conditions et modalités de réussite et d'efficacité de telles expériences ;
- Elle proposera des modalités de coopération et de mutualisation inter-pays dans le domaine afin de faciliter l'appropriation par chaque pays des expériences les plus pertinentes et les plus appropriés à leur propre stratégie et politique de DCTP ;
- Elle proposera également des pistes de financement et de mutualisation de cette coopération.

Résultats attendus

L'ensemble du processus préparatoire ainsi que la réalisation de la Conférence aboutiront aux résultats suivants :

- La mise à disposition de toutes des contributions pays ;
- La réalisation d'un compendium des expériences pays les plus pertinentes et les plus transférables ;
- La réalisation d'une analyse comparative des contributions des pays mettant en évidence les grands axes des politiques et pratiques mises en œuvre et/ou à entreprendre afin que la formation des formateurs et entrepreneurs devienne un axe de développement stratégique du DCTP aux plans national et inter-pays;
- Une proposition concrète de coopération inter-pays afin de mutualiser les outils et moyens dans le domaine.